



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

CONVENTIONS



PRÉSENTATION DE LA MIGRATION

Présentation de la migration Pharmacie



09/12/2024

SOMMAIRE

01
OBJECTIFS

02
PRÉSENTATION DE LA MIGRATION PHARMACIE

03
DÉMONSTRATION

PHARMACIE – MIGRATION DE LA CONVENTION

Contexte

Enjeux

- Respecter les engagements conventionnels de la CNAM sur les différentes rémunérations des Professionnels de Santé.

Périmètre général de la version

Pharmacie

- *Tableau de bord du TLS Convention Pharmacie :*
 - Affichage d'un message spécifique pour informer de la migration et de l'arrivée du suivi
- *Déclarations :*
 - Accès à une saisie séparée pour 3 dispositifs, en fonction de leurs périodes d'ouverture respectives via un écran de sélection :
 - « Développement du numérique en santé » ;
 - « Bon usage des produits de santé » ;
 - « Dispositif exceptionnel » (si activé).
 - Création d'un formulaire de saisie des indicateurs « Développement du numérique en santé et de l'accès aux soins » ;
 - Création d'un formulaire de saisie des indicateurs « Bon Usage des Produits de Santé »
 - Création d'un formulaire de saisie des indicateurs « Dispositif exceptionnel »

Rémunérations :

- Mise en place d'un écran de synthèse des rémunérations des principaux dispositifs pharmacie ;
- Création du détail de la rémunération « Bon Usage des Produits de Santé »

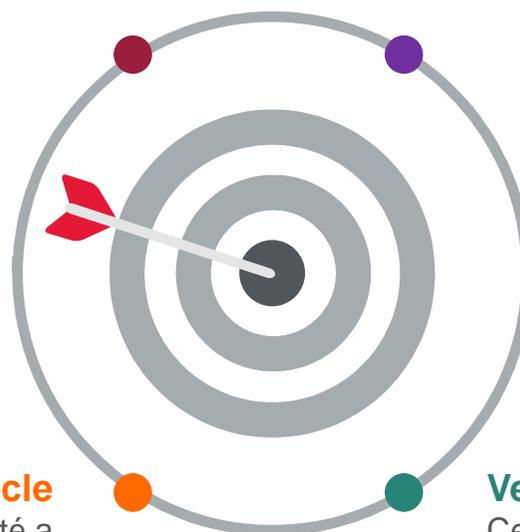
01

OBJECTIFS

OBJECTIFS

Sur la filière digitale, tu migreras

Actuellement la majorité des conventions à l'exception de la nouvelle convention CDS sont sur la filière HD, une filière devenue obsolète. Il était donc nécessaire de migrer l'ensemble des conventions sur une filière plus récente.



La convention CDS, un socle

La mise en place de la convention Centre de santé a permis l'ouverture d'un tout nouveau service à une population de PS jusqu'alors oublié, mais a aussi permis de se roder sur un mode de fonctionnement en DevOps tout en posant les bases d'un socle technique qui serait commun à toutes les conventions.

Un pour tous et tous pour un !

Depuis toujours sur la filière HD, le téléservice Convention est divisé en plusieurs sous-produits qui sont :

- Convention Médecin
- Convention Pharmacie
- Convention PSAUX

Avec cette migration, plus qu'un seul produit utilisant le même socle technique.

Vers l'infini et l'au-delà

Cette migration a été l'occasion de monter en gamme sur certains aspects du projet avec la filière digitale.

02

PRÉSENTATION DE LA MIGRATION DE LA CONVENTION PHARMACIE

PHARMACIES – PRÉSENTATION



MA CONVENTION

SUIVI DES INDICATEURS  PDF ?

DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Au 19/06/2023

BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ



Au 19/06/2023

DÉCLARATION PDF ?



DÉCLARER MES INDICATEURS

RÉMUNÉRATIONS

Vos dernières rémunérations :

Développement du numérique en santé	
Le 06/06/2023	190,00 €
Bon usage des produits de santé	
Le 12/05/2023	1000,50 €
Dispensation à l'unité	
Le 10/12/2023	755,00 €

[Accédez à vos rémunérations](#)

Maquettes

Dans le cadre de la migration de la convention pharmacie vers la filière digitale, les écrans bénéficieront d'un rafraîchissement et de l'ajout de nouveautés.

Ce qui prend en compte l'affichage d'un tableau de bord avec une nouvelle présentation permettant l'affichage des 3 blocs :

- SUIVI DES INDICATEURS (reporté).
- DECLARATION.
- REMUNERATIONS.

PHARMACIES – TABLEAU DE BORD

MA CONVENTION

SUIVI DES INDICATEURS

Votre service convention fait peau neuve !

Un nouveau suivi vous permettant de consulter l'évolution de vos indicateurs relatifs aux dispositifs Développement du numérique en santé et amélioration de l'accès aux soins ainsi que Bon Usage des Produits de Santé verra le jour prochainement sur votre tableau de bord Ma Convention.

Nous communiquerons prochainement sur l'ouverture de cette nouvelle rubrique.

DÉCLARATION



DECLARER MES INDICATEURS

RÉMUNÉRATIONS

Vos dernières rémunérations :

Bon usage des produits de santé	
Le 23/11/2024	0,00 €
Développement du numérique en santé	
Le 15/04/2024	3 108,54 €
Bon usage des produits de santé	
Le 05/04/2024	384,33 €

[Accédez à vos rémunérations](#)

Suite au report de la création du suivi des indicateurs, un message d'information a été ajouté sur le tableau pour communiquer au PS les travaux en cours sur le Téléservice.

PHARMACIES – DÉCLARATIONS

MA CONVENTION

SUIVI DES INDICATEURS

Votre service convention fait peau neuve !

Un nouveau suivi vous permettant de consulter l'évolution de vos indicateurs relatifs aux dispositifs Développement du numérique en santé et amélioration de l'accès aux soins ainsi que Bon Usage des Produits de Santé verra le jour prochainement sur votre tableau de bord Ma Convention.

Nous communiquerons prochainement sur l'ouverture de cette nouvelle rubrique.

DÉCLARATION

DECLARER MES INDICATEURS

RÉMUNÉRATIONS

Vos dernières rémunérations :

Bon usage des produits de santé	
Le 23/11/2024	0,00 €
Développement du numérique en santé	
Le 15/04/2024	3 108,54 €
Bon usage des produits de santé	
Le 05/04/2024	384,33 €

Accédez à vos rémunérations

Affichage d'un bloc « DECLARATION » avec :

- Accès à une saisie séparée pour 3 dispositifs, en fonction de leur période d'ouverture respectives :
 - « Développement du numérique en santé » ;
 - « Bon usage des produits de santé » ;
 - « Dispositif exceptionnel » (si activé).
- Affichage d'un message spécifique lorsque les saisies sont fermées.

NOUVEAUTE

DÉCLARER MES INDICATEURS

DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La saisie sera fermée le 31/01/2025. Indicateurs déjà déclarés : 5/5

DÉCLARER

BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ

La saisie sera fermée le 31/01/2025. Indicateurs déjà déclarés : 5/5

DÉCLARER

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL

La saisie n'est pas ouverte.

PHARMACIES – DÉCLARATIONS REMUNUM

MA DÉCLARATION

DÉCLARER MES INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Sur l'année d'exercice 2023

1 La période de saisie est ouverte jusqu'au 03/03/2024

Merci de faire parvenir vos pièces justificatives à votre CPAM :

- Soit par mail, en cliquant sur  dédiée à chaque indicateur ou en adressant un mail à conventionmed.cpam-isere@assurance-maladie.fr
- Soit par courrier à l'adresse postale suivante : **CPAM de l'ISERE 2, rue des Alliés 38045 GRENOBLE.**

Vous ne devez pas envoyer de document contenant des données médicales. Les pièces justificatives envoyées seront utilisées uniquement dans le cadre du téléservice "Ma convention".

 Vos pièces justificatives doivent être chargées dans les formats suivants : .pdf/ .doc/ .docx/ .odt/ .zip/ .7z/ .jpeg/ .png. Attention, leur taille maximale est 10Mo.



Déclarez vos indicateurs du forfait d'aide à la modernisation et l'informatisation du cabinet professionnel

En cas de pré-remplissage :

- Si tous les indicateurs sont pré-remplis et qu'il n'y a pas de modification il n'est pas nécessaire de transmettre la déclaration, le bouton "Transmettre" reste grisé.



1 Prise en charge coordonnée

Valider la démarche de prise en charge coordonnée : participation à une "équipe de soins primaires (esp) ou une "communauté professionnelle territoriale de santé "CPTS" ou une "maison de santé pluri-professionnelle" (MSP)

Non 



2 Logiciel d'aide à la dispensation HAS

Disposer d'un logiciel d'aide à la dispensation HAS

Merci de renseigner vos logiciels, il peut s'agir du même logiciel pour les deux indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le logiciel Métier et logiciel DMP Compatible sont les mêmes.

Affichage d'un écran de saisie séparé avec les indicateurs existants et l'ajout d'un nouveau :

- « Prise en charge coordonnée »
- « Logiciel d'aide à la dispensation HAS »
- « Logiciel référencé SEGUR ».
- « Mise à jour de la carte vitale »
- « Equipement d'aide à la téléconsultation »
- « **Utilisation d'une BAL organisationnelle** » 



6 Utilisation d'une BAL

Utilisation d'une boîte aux lettres organisationnelle couplée avec l'utilisation d'une Messagerie Sécurisée

Oui Non

PHARMACIES – DÉCLARATIONS BUPs

MA DÉCLARATION

DÉCLARER MES INDICATEURS BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ

Sur l'année d'exercice 2024

 La période de saisie est ouverte jusqu'au 31/01/2025

Merci de faire parvenir vos pièces justificatives à votre CPAM :

- Soit en cliquant sur l'icone dédiée à chaque indicateur ou en adressant un mail à conventionmed.cpam-ain@assurance-maladie.fr
- Soit par courrier à l'adresse postale suivante : **CPAM de l'AIN, 1 Place de la Grenouillère 01015 BOURG-EN-BRESSE CEDEX**

Vous ne devez pas envoyer de document contenant des données médicales. Les pièces justificatives envoyées seront utilisées uniquement dans le cadre du téléservice "Ma convention".

 Vos pièces justificatives doivent être chargées dans les formats suivants : .pdf/ .doc/ .docx/ .odt/ .zip/ .7z/ .jpeg/ .png. Attention, leur taille maximale est 10Mo



Déclarez vos indicateurs

En cas de pré-remplissage :

- Si tous les indicateurs sont pré-remplis et qu'il n'y a pas de modification, il n'est pas nécessaire de transmettre la déclaration, le bouton "Transmettre" reste grisé

1 Auto-Evaluation sur les pratiques de l'officine

Réalisation d'une auto-évaluation des pratiques de l'officine

Oui Non



Pièce justificative validée par la CPAM

Affichage d'un écran de saisie séparée avec les indicateurs existants et l'ajout de nouveaux :

- « Auto-évaluation sur les pratiques de l'officine »
- « Inscription à la newsletter »
- « Programme d'amélioration de qualité de la pratique »
- « Démarche écoresponsable » 
- « Consultation de l'outil ASAFO-PHARMA » 

PHARMACIES – DÉCLARATIONS DISPOSITIF EXCEPTIONNEL

MA CONVENTION

MA DÉCLARATION 

DÉCLARER MES INDICATEURS DISPOSITIF EXCEPTIONNEL
Sur l'année d'exercice 2024

 La période de saisie est ouverte jusqu'au 18/03/2025

 **Déclarez vos indicateurs**
En cas de pré-remplissage :

- Si tous les indicateurs sont pré-remplis et qu'il n'y a pas de modification, il n'est pas nécessaire de transmettre la déclaration, le bouton "Transmettre" reste grisé

1 Aménagement des locaux 

Aménagement ou mise à disposition de locaux adaptés au public pour les dépistages d'infections urinaires. Oui Non

Je déclare avoir satisfait à l'ensemble des conditions conventionnelles pour percevoir la rémunération au titre de mes indicateurs relatifs au Dispositif Exceptionnel et m'engage à tenir à disposition de l'Assurance Maladie tout document permettant de l'attester. *

*Pour transmettre votre déclaration vous devez cocher l'attestation sur l'honneur ci-dessus

RETOUR **TRANSMETTRE**

Affichage d'un nouvel écran de saisie séparée et paramétrable permettant en fonction de l'exercice de déclarer un ou des indicateurs suivant les besoins métier.

Par exemple pour l'exercice 2024, suite à des contraintes conventionnelles, une nouvelle déclaration "Dispositif exceptionnel" avec un indicateur unique "AMÉNAGEMENT DES LOCAUX" est mise en place.

PHARMACIES – RÉMUNÉRATIONS

MA CONVENTION

SUIVI DES INDICATEURS

Votre service convention fait peau neuve !

Un nouveau suivi vous permettant de consulter l'évolution de vos indicateurs relatifs aux dispositifs Développement du numérique en santé et amélioration de l'accès aux soins ainsi que Bon Usage des Produits de Santé verra le jour prochainement sur votre tableau de bord Ma Convention.

Nous communiquerons prochainement sur l'ouverture de cette nouvelle rubrique.

DÉCLARATION



[DECLARER MES INDICATEURS](#)

RÉMUNÉRATIONS

Vos dernières rémunérations :

Bon usage des produits de santé	
Le 23/11/2024	0,00 €
Développement du numérique en santé	
Le 15/04/2024	3 108,54 €
Bon usage des produits de santé	
Le 05/04/2024	384,33 €

[Accédez à vos rémunérations](#)

Affichage d'un bloc « REMUNERATIONS » avec :

- Affichage des 3 dernières rémunérations.
- Un lien « Accédez à vos rémunérations ».

PHARMACIES – RÉMUNÉRATIONS

MA CONVENTION

RÉMUNÉRATIONS

NOUVEAUTÉ

Les tuiles grisées correspondent aux rémunérations pour lesquelles l'affichage d'un détail n'est actuellement pas prévu. Cet affichage sera disponible prochainement.

2024 ✓ 2023 2022 2021 2020

Titre	Date	Montant
DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ	Le 15/04/2024	3 108,54 €
BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ	Le 05/04/2024	384,33 €
DISPENSATION À L'UNITÉ	Le 31/03/2024	17,00 €

Affichage d'une synthèse des rémunérations avec :

- 1 filtre contenant les 5 dernières années d'exercice.
- 1 tuile par rémunération avec détail.
- 1 tuile « AUTRES REMUNERATIONS » pour les rémunérations sans détail.
- Un message a été affiché pour indiquer que certaines migrations sont encore en cours de migration

PHARMACIES – RÉMUNÉRATIONS BUPS

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Paieement initial transmis le 05/04/2024

384,33 €

Le bon usage des produits de santé fait référence à l'utilisation appropriée, sécurisée et efficace des médicaments, des dispositifs médicaux et d'autres produits de santé par les professionnels de la santé et les patients. Il met l'accent sur des pratiques responsables visant à optimiser les bénéfices thérapeutiques et à minimiser les risques associés à l'utilisation de ces produits.

DÉTAILS DU PAIEMENT INITIAL

PÉNÉTRATION DES GÉNÉRIQUES DANS L'ENSEMBLE DU RÉPERTOIRE

TAUX DE SUBSTITUTION MOYEN DE L'ENSEMBLE DU RÉPERTOIRE

Atteint

Votre taux d'atteinte :

92,90 %

TAUX DE RECOURS AU MOTIF "URGENCE" SUR LE RÉPERTOIRE DES GÉNÉRIQUES

TAUX DE RECOURS AU MOTIF URGENCE OBSERVÉ SUR L'ANNÉE (TAUX DE DÉPART)

Votre taux d'atteinte :

2,50 %

TAUX DE RECOURS AU MOTIF URGENCE OBSERVÉ SUR L'ANNÉE (TAUX D'ARRIVÉE)

Votre taux d'atteinte :

2,94 %

PÉNÉTRATION DES GÉNÉRIQUES POUR LES MOLÉCULES CIBLÉES

NOM DE LA MOLÉCULE	NOMBRE TOTAL DE BOÎTES (PRINCEPS + GÉNÉRIQUES)	TAUX DE SUBSTITUTION DE DÉPART	TAUX DE SUBSTITUTION D'ARRIVÉE	RÉMUNÉRATION PAR MOLÉCULE
SITAGLIPTINE	91	72,00 %	88,00 %	40,75 €
SITAGLIPTINE + METFORMINE	110	72,00 %	73,00 %	3,11 €
VILDAGLIPTINE	13	72,00 %	54,00 %	0,00 €

Reconduction quasi à l'identique des écrans de détails existants BUPS avec quelques améliorations en termes d'ordre d'affichage des indicateurs et esthétiques :

- Classement par type d'indicateurs ;
- Ajout d'éléments visuels dans les tableaux de molécules,

03

DÉMONSTRATION